

Assurer la comptabilité de son exploitation

Public :

Paysan.nes installé.e.s,
porteur.se.s de projet.

Pré-requis : Aucun

Objectif pédagogique :

Assurer la saisie de la
comptabilité de son
exploitation.

Date : 19, 20, 26, 27 novembre
et 10, 11 décembre 2018 (6
jours)

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu : A définir

Intervenants : Colette
BARRIER, comptable au CEGAR

Mode de validation :

Une attestation de présence
sera délivrée.

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

Cette formation a pour but de vous accompagner dans la compréhension de la logique comptable et la découverte d'un outil de saisie comptable, ISTEA. Il s'agit de comprendre ce qui est fait par les comptables et le sens des documents habituellement délivrés pour devenir plus autonome.

PROGRAMME (sur 6 jours)

Lundi 19, mardi 20 et lundi 26
Novembre

Mardi 27 novembre , lundi 10 et
mardi 11 décembre

- ✿ Introduction à la comptabilité. Le principe de la partie double et les différents comptes du plan comptable.
- ✿ Présentation du logiciel de comptabilité utilisé (ISTEA). Fonctionnalités et initiation à la saisie.
- ✿ Les différents régimes d'imposition des bénéficiaires agricoles. La TVA et ses incidences sur la saisie comptable.
- ✿ Les fonctionnalités avancées. Suivi des immobilisations et des emprunts.
- ✿ Organisation des travaux comptables.
- ✿ Analyse des états de sortie et des documents comptables possibles. Initiation à la comptabilité financière.
- ✿ Les opérations d'achat et de vente et leur affectation dans les bons comptes.

Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont gratuitement accès.